REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE • UN BUT • UNE FOI UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

ATTESTATION PROVISOIRE

130875

OFFICE DU BACCALAUREAT



Le Directeur de l'Office du Baccalauréat soussigné, certifie que:

## Monsieur Mahamadou Khéraba DIABY

Né le 24 Septembre 2000 à VELINGARA (SENEGAL)

a obtenu le certificat d'aptitude au grade de

BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

**SERIE S2, SCIENCES EXPERIMENTALES** 

**SESSION NORMALE - 2019** 

Le 08 Juillet 2019

Centre de GUEDIAWAYE

Jury N° 851

avec la mention PASSABLE

N° 9009051



Fait à DAKAR, le 15 Juillet 2019

Miay.

Sossé NDIAYE

TRES IMPORTANT: La présente attestation est provisoire et valable pour une période de deux ans au plus. Un an après la date portée ci-dessus le titulaire devra accomplir auprès de l'Office du Baccalauréat les démarches nécessaires en vue de l'etablissement du diplôme définitif, qui ne sera délivré qu'à l'impétrant (e) en personne, contre remise de la présente attestation provisoire et éventuellement paiement des frais d'envoi. En aucun cas, il ne peut être délivré de duplicata ni de l'attestation ni du diplôme. Il est recommandé de faire établir de l'un comme de l'autre des copies ou photocopies qui doivent être certifiées conformes à l'original par le Maire ou par le Commissariat de Police.



DIAM - 19360J - 036600 - 560707 - 80747J CLE: 100660111/917731